VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato | J. L. Onorato. | J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joseph Waechter, No 91,623, Cour Civile de District, Div. D, et Succession de Mme Joseph Waechter, No 78,134, Cour Civile de District, Div. A, Consolidées

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division D, dans l'affaire intitulée la succession de Joseph Waechter, dossier No 91,623 et la succession de Mme Joseph Waechter, dossier No 78,134, consolidées, ledit ordre daté du et signé le 12 avril 1910, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'encan, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, 26 mai 1910, la propriété ci-après décrite à savoir:

Premièrement—Un certain terrain et un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et qui en quelque sorte en font partie, situés dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans le carré No 542 borné par les rues S. Liberté (ci-devant Green), Sud Franklin (ci-devant St-David), Cadix et Valence, désignés comme terrain No Dix et partie du terrain No Neuf qui touche au terrain Dix d'après un plan dressé par A. Blanchard, voyer de la ville, annexé à un acte passé pardevant A. Hero, notaire, le 8 février 1873. Ledit terrain No Dix forme le coin des rues Sud Liberté et Cadix, et mesure trente pieds de façade rue Cadix, sur cent vingt pieds de profondeur et de façade rue Sud Liberté, et ledit morceau ou portion de terre qui touche le terrain No Dix est une partie du terrain Neuf, comme il est dit précédemment, et mesure vingt-quatre pieds de façade rue Cadix, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Deuxièmement—Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Six ème District de la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, et étant plus particulièrement décrits comme terrains No trente-un et trente-deux dans le carré No 117 sur la mappe de la Compagnie des terres de la Nouvelle-Orléans, lesmêmes grandeur et situation pour être d'accord avec ladite mappe ou plan sur filière dans la ville de la Nouvelle Orléans; lesdits terrains Nos 31 et 32 dans le carré 117 mesurant chacun vingt-cinq pieds de façade rue Milne, sur une profondeur de cent vingt pieds du côté de la rue Wuerpel dans le carré borné par l'avenue Filmore et la rue Ridgeley.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le reste, s'il y en a, en un an ou en deux versements égaux, payables en un et deux ans, ainsi à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit, s'il y en a, attestée par des billets portant huit pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, et garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les actes de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Bussière Rouen, notaire. Un dépôt ne portant pas d'intérêt de 10 pour cent du prix d'achat sera exigé au moment de l'adjudication entre les mains de

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

24 avril—24—mai 1 8 15 22 26

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriétés de Valeur pour Commerce et Résidence dans 1er et 2me Districts.

No 1500 rue de la DOUANE, coin Marais, dans îlet rue du Canal.
Bâtisse à deux étages pour commerce et résidence, et No 129 rue Marais.
Maison de résidence simple à deux étages contiguë.
Les deux comprises dans le terrain premièrement décrit.
Nos 1921-23 rue Palmyre, entre Prieur et Roman—Cottage double.

Frank A. Spengler et als vs La succession de John U. Spengler, Jr, et al.

No 92,866—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur, — Bureau 824 rue Union. — MARDI, 24 mai 1910, à midi, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 11 avril 1910 par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division E, et signé le 15 avril 1910, dans la susdite affaire, je vendrai à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans le carré borné par les rues Douane, Villeré, Canal et Marais, désigné comme terrain No Six du carré No 29, d'après un plan annexé à un acte en l'étude de Joseph Cuvillier, ancien notaire de cette ville, daté du 31 décembre 1841, et mesurant vingt-cinq pieds, six pouces et sept lignes de façade rue Douane, sur cent quatorze pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Palmyre, Prieur, l'avenue Cleveland (anciennement Gasquet et d'abord Jackson) et la rue Roman, lequel terrain ou portion de terre, d'après le certificat ou devis fait par Edgar Pillié, voyer, daté du 17 décembre 1895, annexé à un acte de vente de Mlle Marguerite Mahon et autres à William Moran, passé pardevant James J. Woulfe, notaire de cette ville, le 2e décembre 1895, est situé à une distance de cent huit pieds du coin des rues Palmyre et Prieur, et mesure trente deux pieds neuf pouces de façade rue Palmyre sur cent neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en deux versements égaux à faire en un et deux ans, après la date de l'adjudication, portant 8 pour cent d'intérêt, les billets de l'acquéreur devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété transférée avec toutes les hypothèques usuelles et sécurité, telles que dispense d'évaluation, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, etc., les acquéreurs payant tous les certificats et les taxes de l'année courante en sus et au dessus du prix d'adjudication. Les lieux No 1500 rue Douane sujets à un bail qui expire le 30 septembre 1911. Les actes de vente pardevant Fred Adolph, notaire, aux frais des acquéreurs.

LOUIS HUFFT, Encanteur,
826 rue Union.

Walter E. Adolph, avocat des demandeurs.
Burns et Prat, avocats des défendeurs.

22 avril—22 24—mai 1 8 15 22 24

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE MME MARY SEMAR, VEUVE DE GUIDO KORNDORFFER.

No 88,736—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Par Danziger & Tessier, C. A. TESSIER, Encanteur, Bureau 134 Rue Carondelet.

MARDI, 3 MAI 1910

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 29 mars 1910, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

1. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances de cela, lesquelles bâtisses portant le No municipal 317 rue du Camp, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Thalie, Melpomène et Prytanée, désigné par la lettre A sur le devis d'arpentage, annexé à un acte pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 1er décembre 1884, dressé par L. H. Pilié, voyer, daté du 16 décembre 1884 et mesurant d'après cela, mesure américaine, quinze pieds de face à la rue Camp avec l'usage commun d'une allée faisant face à la rue Camp, trois pieds six pouces en largeur et s'étendant en profondeur, cinquante pieds, un pouce quatre lignes et désigné par la lettre C sur ledit devis. Ledit lot A devant être pris ou mesuré à une distance de cent douze pieds du coin des rues Melpomène et Camp et a une profondeur de cent vingt-trois pieds, trois pouces et trois lignes sur la ligne du côté le plus près de la rue Melpomène, cinquante-cinq pieds, un pouce et quatre lignes de profondeur sur ladite allée commune C, de là ledit lot A s'élargit un pied et une ligne, s'étendant vers la rue Thalie, et de là ledit lot A a une autre profondeur sur la ligne séparant du lot B de soixante-deux pieds, quatre pouces et seize pieds dix pouces et deux lignes de largeur dans le fond. Ledit lot de terre A formant partie du lot de terre No 3, sur un plan de E. A. Tourné, architecte, daté du 18 juin 1855, et déposé pour références en l'étude de Jos Labony, ancien notaire en cette ville.

2. La demi-part ou moitié contigue au lot No 3, sur le plan ci-après mentionné d'un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Prytanée, Melpomène et Thalie, ledit lot étant désigné par le No 2 sur un plan dressé par F. N. Tourné, architecte le 16 juin 1855, et déposé pour référence en l'étude de J. Lisbony, ancien notaire en cette ville, ledit lot ou moitié dudit lot mesurant, mesure américaine, seize pieds dix pouces et deux et cinq-huitièmes lignes de face à ladite rue Camp, dix-sept pieds dix pouces et une ligne sur la ligne du fond, cent vingt-trois pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 3 sur ledit plan, et borné sur l'autre ligne du côté par la partie restant du lot No 2. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le No 1319 rue Camp.

3. Un certain lot de terre, etc., portant le No 1315 rue Camp, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Melpomène, Thalie et Prytanée, désigné par la lettre B, sur un devis et certificat d'arpentage dressé par Louis H. Pilié, assistant voyer de ville, daté décembre 1884 et mesurant d'après cela, en mesure américaine, treize pieds six pouces de face à la rue Camp (avec l'usage de l'allée commune), façade à la rue Camp, trois pieds six pouces en largeur et s'étendant en profondeur cinquante-cinq pieds en largeur, et s'étendant cinquante cinq pieds, un pouce et quatre lignes, et désigné par la lettre C sur ledit devis, et ledit lot B doit être pris et mesuré à une distance de cent neuf pieds, huit pouces et six lignes de l'encoignure des rues Thalie et Camp et a une profondeur de cent douze pieds sept pouces et quatre lignes sur le côté le plus près de la rue Thalie, cinquante cinq pieds un pouce et quatre lignes en profondeur sur ladite allée en commun C, de là le dit lot B s'élargit deux pieds six pouces sur une ligne parallèle à la rue du Camp et s'étendant vers la rue Melpomène et de là ledit lot B a une autre profondeur sur la ligne le séparant du lot A de soixante deux pieds quatre pouces et seize pieds dix pouces et trois lignes en largeur sur la ligne du fond lesquelles sont parallèles à la rue Prytanée. Ledit lot de terre B formant partie du lot de terre numéroté trois sur un plan dressé par F. N. Tourné, voyer, daté du 16 juin 1855 et déposé pour référence en l'étude de J. Lisbony, ancien notaire en cette ville.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, No 8222 rue Elm, situé dans le Septième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 109 (autrefois l'îlet C), borné par les rues Burthe, Dante (autrefois Madison), Dublin et Elm (autrefois Troisième), ledit lot est désigné par le No 6 et mesure trente pieds de face à la rue Troisième (maintenant Elm) sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles. Comme il est démontré sur une copie du devis annexé à un acte de vente passé pardevant John C. Davey Jr, notaire en cette ville, le 20 juillet 1907 et d'après un devis et certificat d'arpentage dressé par Edgar Pillié, voyer, le 26 août 1907, ledit lot No 6 commence à une distance de cent quarante-huit pieds six pouces de face de l'encoignure des rues Elm et Dante, et mesure trente pieds de face à la rue Elm sur cent cinquante pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a en un an ou en un et deux ans, aussi à l'option de l'acquéreur démontrée par billet ou billets des acquéreurs portant 8 pour cent par an d'intérêt, garanti par hypothèque spéciale et privilèges de vendeur sur la propriété vendue. 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection, les acquéreurs devant tenir la propriété assurée et de transférer la police ou les polices aux porteurs des billets et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, en les actes de vente. 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, aux frais des acquéreurs.

2 avril—2 3 10 17 24—mai 1 3

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE A LA FOLLE ENCHERE DE

DIX TERRAINS DE VALEUR

SUR LA RUE MARKS, ENTRE LEONIDAS ET JOLIET, L'ILET RUE PEAR,
A un Ilet Seulement de la Ligne des Chars de l'Avenue Napoléon et du Chemin Coquillé du Canal du Nouveau Bassin.
Une Section s'Améliorant Rapidement, avec un Avenir Sûr.

In Re Mme Josephine Delman, épouse de G. H. Teague et al vs Mary Logan et als, Dossier No 90,739.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet, MARDI, le 3 mai 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division E, lu et signé en cour ouverte le 18me jour d'octobre 1909, et d'un ordre daté le 28 mars 1910, je vendrai, à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Carrollton (autrefois paroisse Jefferson, maintenant paroisse d'Orléans, en cet Etat, et désigné par les numéros 13 à 22 inclusivement de l'îlet B sur un plan dressé par F. J. Rothers, député-voyer général, portant la date du 17 novembre 1836 et déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire, et d'après lequel plan lesdits lots 13 à 22 inclusivement, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Marks sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot 13 formant l'encoignure des rues Marks et Leonidas, et le lot 22 l'encoignure des rues Marks et Jefferson (maintenant Joliet), et lesquels lots forment partie de l'îlet No 304 sur le plan original de ladite ville, lequel îlet est borné par les rues Marks, Leonidas, Joliet et Dix-neuvième, maintenant la rue Pear, étant ladite propriété qui a été acquise par le défunt Robert Kay de Edward Hughes, le 3 décembre 1836, par acte pardevant J. B. Marks, notaire, enregistré dans le livre des transferts C. T. I. folio 347.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, garantie par lien de vendeur et hypothèque, devant porter 8 pour cent par an d'intérêt; l'acquéreur ou les acquéreurs en plus de leur enchère doivent payer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1909. Actes de vente pardevant W. Morgan Gurley notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY,
Encanteur.

Richardson & Soulé, avocats.

31 mars—31—avril 3 10 17 24—mai 1 3

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Interdiction de Mme Elizabeth McGimsey

No 91,811, Cour Civile de District, Division "B"

Propriété se Louant Bien,

No 906 rue Royale, entre Dumaine et St-Philippe.

PAR STROUBACK & STERN — Leonard L. Stern, encanteur — MARDI, 10 mai 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 7 avril 1910, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et ce qui y appartient ou qui en quelque sorte en fait partie, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Royale, St Philippe, Chartres et Dumaine, désigné comme terrain No deux sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié, ancien notaire de cette ville, le 18 juin 1855, et mesurant vingt-neuf pieds sept pouces et deux lignes rue Royale sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds un pouce et quatre lignes, et une largeur à l'arrière de vingt sept pieds sept pouces sur une allée à l'usage en commun des terrains un, deux et trois sur ledit plan et est désigné par le No [ancien] 210 rue Royale.

Les améliorations comprennent une maison de résidence seule en briques à trois étages ayant 20 chambres, et ladite propriété aujourd'hui porte le No municipal 906 rue Royale.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste s'il y en a, en paiement garanti par des billets du ou des acquéreurs, payables à un et deux ans de leurs dates, et portant intérêt au taux de huit [8 0|0] pour cent par an de leurs dates jusqu'à paiement, et garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumant toutes les taxes des années 1909 et 1910, le coût de tous les certificats, et un dépôt de dix (10 0|0) pour cent du prix d'achat sera exigé au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Alphonse J. Cuneo, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.

9 avril—9 10 17 24—mai 1 8 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Valeur du Premier District.

Résidence Simple à Deux Etages, 240 Rue S. Claiborne.
Résidence Simple à Deux Etages, 248 Rue S. Claiborne, vis-à-vis du Marché Claiborne.

Succession de Mme Julia O'Neal, défunte épouse de John Hussay.

No 90970—Cour Civile de District—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur — MARDI, le 3 mai 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 21 mars 1910, aussi d'un ordre daté du 28 mars 1910 par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans. Lesdits lots sont désignés par les Nos 14 et 15 en l'îlet borné par les rues Sud Claiborne, Gasquet, Sud Robertson et l'avenue Tulane; lesdits lots sont contigus et mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Sud Claiborne sur 110 pieds en profondeur, entre lignes égales et parallèles, d'après un plan de Joseph Pilié, voyer, daté du 1er mai 1840, lequel plan est déposé en l'étude de D. I. McCay, ancien notaire en cette ville, comme plan No 75.

Les améliorations comprennent une grande résidence simple à deux étages en bois, ayant grande galerie sur le devant et sur le côté, vestibule pour l'escalier et 8 chambres; et est désignée par le No municipal 240 rue S. Claiborne.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, (connu comme le vieux No 73 rue S. Claiborne) dans l'îlet borné par les rues Sud Claiborne, Commune, Gasquet et Robertson, désigné comme lot No 16 de l'îlet No 18 sur un plan de J. Pilié, daté du 1er mai 1840, déposé en l'étude de D. I. McCay, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant 25 pieds de face à la rue Claiborne sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bonne résidence simple à deux étages, retirée de la rue, et contenant galerie sur le devant et sur le côté, vestibule d'escalier et 8 chambres, et est désignée par le No municipal 248 rue S. Claiborne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1910 et de payer au-dessus et en plus de l'enchère ou du prix d'achat les frais de tous certificats, incidents et nécessaires pour la livraison des titres et des frais de l'acte de vente.

L'acte de vente pardevant George W. Flynn, notaire, aux frais des acquéreurs, dix pour cent [10 0|0] du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.

M. D. Dimitry, avocat.

31 mars—31—avril 3 10 17 24—mai 1 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Excellente Propriété Commerciale

522-24 RUE S. REMPARTS,

Entre les rues Poydras et Lafayette, adjacente au Marché Poydras.

Mme BELLA COHEN VS. LOUIS LAKOWSKY ET ALS.

No 90,294 du Dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

MARDI, LE 3 MAI 1910, A MIDI,

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, 311 RUE BARONNE.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, encanteur — MARDI, le 3 mai 1910, midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 8 mars 1910 et signé en cour ouverte le 11 mars 1910 par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, et d'un ordre signé le 28 mars 1910 par l'Hon Winston Overton, juge de la Quinzième Cour de District Judiciaire, Paroisse de Calcasieu, dans l'affaire No 187, du dossier de ladite cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'îlet borné par les rues S. Rempart, Lafayette, Poydras et Dryades sur un devis dressé par J. A. d'Hémécourt, voyer, le 6 septembre 1867, annexé à un acte passé pardevant E. G. Gottschalk, ancien notaire, daté du 22 octobre 1867 et mesurant en mesure américaine vingt et un pieds, trois pouces de face à la rue S. Rempart, sur quatre vingt-quatorze pieds neuf pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un magasin simple en briques à deux étages et résidence contenant grand magasin, vestibule, galeries, office, 6 chambres, etc., loué à bail $60 par mois, et portant les Nos municipaux 522 24 rue S. Rempart.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur payables un et deux ans après la date de l'adjudication, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, par clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant recevoir les loyers qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente, l'acquéreur devant assumer au dessus et en plus de son enchère les taxes de 1910, dix pour cent de dépôt du prix d'achat requis au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs.
322 rue Baronne.

Chas Rosen, avocat pour la demanderesse.
A. D. Danziger et F. J. Dreyfous, avocats pour les défendeurs.

31 mars—31—avril 3 10 17 24—mai 1 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JULIUS M. MAIER.

No 92531—Cour Civile de District, Division A.

Cottage Simple Attrayant dans le Sixième District,

No 2334 RUE MARENGO, Entre Howard et Liberté

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—MARDI, le 10 mai 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour, signé le 5 avril 1910, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros sept et huit dans le carré No 561 (anciennement carré No 100 Est Boulligny), borné par les rues Howard, Liberté, Marengo et Milan, sur un plan privé daté du 15 avril 1895, annexé à un acte passé pardevant R. P. Upton, notaire, le 17 août 1895, lesquels terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chacun, trente pieds de face à la rue Marengo sur cent vingt pieds de profondeur, et

Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans les mêmes district et carré que la propriété ci-dessus décrite, touchant aux terrains sept et huit à l'arrière, et étant une partie du terrain No onze, sur le plan ci-dessus mentionné; ledit morceau ou portion de terre mesure soixante pieds de façade sur la ligne le séparant des terrains sept et huit; et trente pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations se composent d'un cottage simple, attrayant, à distance du trottoir. La maison a salon, salle à manger, cuisine, office, chambre à bain, corridor, deux chambres à coucher, galeries devant et sur le côté; dans la cour il y a hangar, écurie, poulailler, et le cottage porte le numéro municipal 2334 rue Marengo.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste s'il y en a, en billets de un, un et deux ans, portant 7 pour cent d'intérêt par an, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes de l'année 1910, et fera un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.

8 avril—8 10 17 24—mai 1 8 10

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Occasion Merveilleuse d'Acquérir

Un Magnifique Terrain

Dans le 1er District,
RUE CALLIOPE,

Tout près de l'Avenue St-Charles.

Et en vue de la Bibliothèque Publique et son terrain, dans l'îlet au coin de la rue Carondelet et de l'Avenue Howard.

Succession de Mlle Kate O'Keefe.

No 92,305—Cour Civile de District, Division E, Dossier 1.

MARDI, 31 MAI 1910,

à midi, à la Bourse de Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté du 25 avril 1910, de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Calliope, Naides (maintenant St Charles), Apollon (maintenant Carondelet) et Promenade Triton (maintenant Avenue Howard), désigné par le No 7 sur un plan dressé par C. A. Hedin, en date du 22 février 1850 déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire de cette ville. Ledit terrain mesure vingt sept (27) pieds, trois (3) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Calliope sur cent un pieds (101), huit (8) pouces et deux (2) lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie.

Conditions — Comptant; l'acquéreur assumant les taxes de l'année 1910 et l'acte de vente à ses frais pardevant W. McL. Fayssoux, notaire. Un dépôt de dix pour cent du prix d'achat sera exigé au moment de l'adjudication entre les mains de

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur.

J. Zach. Spearing, avocat.

29 avril—29—mai 1 8 15 22 29 31

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District—Division E.— No 92,560

SUCCESSION DE JESSICA COLEMAN

Epouse de Armand Romain.

EN VERTU d'un jugement et ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée succession de Jessica Coleman, épouse de Armand Romain, dossier No 92,560 ledit jugement rendu en Cour ouverte le 1er avril 1910 et signé en Cour ouverte le 7 avril 1910, ledit jugement étant adressé à J. L. Onorato, encanteur, lui offrant en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, LUNDI, le 16 mai 1910, à midi, la propriété foncière ci-après décrite—

Trois certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges, et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Six ème District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St Charles (les rues Carondelet, autrefois Apollo), Peniston et Amelia, désigné comme lots numéros douze, treize, quatorze sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 12 janvier 1871, un devis duquel est annexé pour référence à un acte passé pardevant George W. Christy, ancien notaire en cette ville le 2 août 1872, lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Carondelet (autrefois Apollo) sur cent vingt pieds en profondeur; ledit lot numéro quatorze formant l'encoignure des rues Carondelet (autrefois Apollo) et Peniston.

Conditions— Comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Wm Renaudin, notaire, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1910 et déposer 10 0|0 (ne portant pas d'intérêt) du prix d'achat avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières 910 rue Gravier.

15 av—15 21 28—mai 5 12 16

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

George B. Matthews & Son vs Southern Italian Paste Factory.

Vente du bail et droit d'occupation des lieux 602 à 608 rue S. Peters.

No 88 413—Cour Civile de District, Div. B.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur — MARDI, le 3 mai 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 18 avril 1910 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, le bail ci-dessus indiqué:

Le bail et droit d'occupation de la propriété 602 à 608 rue S Peters, commençant le 1er mai 1910 et expirant le 30 septembre 1910, à un loyer de cent soixante dollars ($160.00) par mois. Conditions—Comptant.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.

Saunders, Dufour et Dufour, Dinkelspiel Hart et Davey, Henry Mooney, avocats.

23 avril—23 24—mai 1 3

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

De Terrains pour Bâtir, qui s'améliorent sur l'avenue Franklin,

Qui a Ligne de Chars Electriques.

No 88,058—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 5 mai 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 21 mars 1910 et signé le 31 mars 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire de Charles Joseph Bazanac vs Lionel Bazanac et als, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 19, 20, 21 et 22, dans l'îlet No 202 du Faubourg Franklin (maintenant îlet 1386), borné par les rues Franklin, Magistrat (maintenant Nord Dorgenois), Hunters et Law. Lesdits lots mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Franklin sur 104 pieds, 10 pouces et 2 lignes de profondeur.

Cette propriété est en ligne du plus grand développement dans le Troisième District, et engage la plus grande occasion pour des profits.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1910, au dessus et en plus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Charles Schneidau, notaire, aux frais des acquéreurs.

3 avril—3 10 17 24—mai 1 5

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION

D'un COTTAGE SIMPLE attrayant, retiré de la rue et élevé ayant sous bassement No 1132 RUE GAYOSO, entre les rues Ursulines et Bell, îlet Dupré et Orchard.

JEUDI, le 19 mai 1910, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de John J. Holden.

No 93,133 du Dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. B.

PAR CARRERE & KEENEY— Ernest A. Carrère, encanteur, bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 19 mai 1910, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre lésu, daté et signé du 15 avril 1910, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gayoso, Dupré, Ursulines, Orchid et Bell, commençant 63 pieds de la rue Bell et mesurant 30 pieds de face à la rue Gayoso sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 97 pieds plus ou moins, et étant composé des parties de trois lots de terre désignés par les Nos 12, 13 et 14 sur un plan annexé à un acte pardevant Th. Buisson, notaire, le 26 juillet 1894; acquis par James Holden de la Firemen's Building Assn, par acte pardevant Fred Zengel, notaire, le 22 juin 1906, enregistré dans le livre des transferts 260, folio 780.

Les améliorations, comprenant un cottage simple élevé de terre et retiré du trottoir, ayant 4 grandes chambres, vestibule, chambre à bain, devant de cheminée en bois dur, galerie sur le devant et en arrière, gaz, électricité partout, lavabo stationnaire, cabinet de toilette sanitaire, etc. Dans le sous-bassement se trouvent chambre pour blanchissage, etc. Dans la cour il y a citerne, promenade pavée en Schillinger, etc. Sur le devant un joli grillage en fer, le tout en parfaite condition, portant le numéro municipal 1132 rue Gayoso, entre les rues Bell et Ursulines.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1910 et prendre possession des loyers du jour de la signature de l'acte de vente. L'acte de vente pardevant H. L. Loomis Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur, 20 0|0 de dépôt requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur,
No 806 rue Perdido.

Zengel, Thomas & Sothon, avocats.

17 av—17 24—mai 1 8 15 16 17 18 19

AVIS D